MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2006

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc

Excusée : WETTA Corine

Plan d'accompagnement du projet pour la reconstruction de la ligne Marlenheim-Vigy – Dossier d'amélioration de l'éclairage public de la commune

Le Maire se réfère à la réunion du 18 juillet 2006 concernant la reconstruction de la ligne Marlenheim-Vigy tenue par les représentants de RTE qui ont répondu aux différentes questions posées par le conseil municipal et soumet le dossier concernant l'amélioration de l'éclairage public qui pourrait être retenu dans le cadre des aides proposées par le plan d'accompagnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, réitère son refus à l'encontre de ce projet. En effet, il estime que la population a été mal informée, les dépliants adressés aux riverains mentionnaient la construction d'une ligne à 400 000 volts et n'indiquaient pas une ligne à 2 circuits de 400 000 volts.

Par conséquent, le conseil municipal demande au Maire de suspendre ce dossier parce qu'il n'est pas convaincu par les explications fournies par les représentants de RTE, notamment en ce qui concerne les effets d'une telle ligne sur la santé de l'homme, d'autant plus que cette ligne se rapproche encore davantage, que la ligne actuelle, d'une future zone constructible.

Clarification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier et définition de l'intérêt communautaire.

VU la délibération du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier du 19 juillet 2006 qui approuve de nouveaux statuts pour la Communauté des Communes et qui propose une définition de l'intérêt communautaire pour les compétences exercées.

VU les statuts annexés à la délibération du conseil communautaire,

Le Maire en expose son contenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour et 1 contre,

D'approuver les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier,

D'approuver la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences exercées,

D'approuver le nouveau mode de représentation des communes à compter des prochaines élections municipales,

D'approuver les nouveaux statuts de la communauté de Communes du Pays de Marmoutier.

Demande de permis de construire un garage et un abri déposés par M. Claude FREY 14 rue de Birkenwald à Hengwiller

Le Maire informe le conseil municipal que M. FREY a déposé un permis de construire un garage et un abri sur sa propriété. Or ces constructions seront réalisées à l'emplacement du droit de passage qui figurait sur le plan de masse annexé à la demande de permis de construire initialement déposée par l'ancien propriétaire M. Serge UNDREINER. La réalisation du projet entraînera l'enclavement des parcelles situées à l'arrière de la propriété de M. FREY.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, lui demande de se renseigner auprès des services compétents sur l'origine et l'existence de ce droit de passage avant de transmettre cette demande à la DDE pour instruction.

Arrêté de délégation de fonctions et de signatures – Mme AUER M. Rose

Le Maire informe le conseil municipal que durant son absence et celles des deux adjoints Christian UHLMANN et Claude BOUTON, il a donné délégation à Mme AUER M. Rose, conseillère municipale, pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil dans la commune durant la période du 28 juillet au 13 août 2006 inclus. Elle est habilitée durant cette période à signer tous les actes concernant l'administration courante de la commune, notamment les documents financiers adressés au Percepteur, les extraits du registre des délibérations, les ampliations des arrêtés municipaux.

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.